



Les aides et dispositifs

Dispositifs / Aides	Quels avantages	Conditions d'accès	Dispositif porté par
MOBILITE			
Permis de conduire	Une aide de 500€ au financement du permis de conduire	Être âgé d'au moins 18 ans ; être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution ; être engagé dans un parcours d'obtention du permis B.	EFA
Pass Zou Etudes !	Déplacement en accès illimité sur les bus et les trains de toute la région. En trajets scolaires, du quotidien et de loisirs, y compris en périodes de vacances scolaires.	Jusqu'à 26 ans inclus, résider et être scolarisé en région Sud	Région SUD
SANTE			
Pass santé	Accès sous forme de coupons gratuit à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé et les psychologues libéraux partenaires de l'opération.	Avoir moins de 26 ans et résider en Région SUD	Région Sud
CULTURE ET LOISIRS			
PASS Culture	300€ à utiliser parmi une large offre culturelle (ciné, musées, livres, jeux vidéo, cours ou instruments de musique...)	Avoir 18 ans Résider en France métropolitaine ou d'outre-mer	Ministère de la culture
E-Pass	Une carte et une application pour faciliter l'accès des jeunes à la culture et au sport. Profitez de 80 € d'aide.	Avoir entre 15 et 25 ans et être scolarisé en Région SUD	Région sud





LOGEMENT			
APL	Une aide au paiement du loyer. La somme octroyée dépend du coût de la location, des revenus du demandeur, de la surface louée, du nombre de locataire ou encore de la composition du foyer.	Résider légalement en France. La demande doit concerner votre résidence principale qui doit être un logement éligible aux APL	APL
Mobili-jeunes	Aide au paiement du loyer en complément de l'APL	Être en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, être âgé de moins de 30 ans, avoir un revenu inférieur ou égal à 1 498,97 € (Smic brut), avoir signé un bail, une convention voire une colocation.	Action Logement
L'Avance LOCAPASS	Versement immédiat du dépôt de garantie demandé par le bailleur et remboursement progressif sans intérêts, sur une durée maximale de 25 mois. Son montant est de 1 200 € max.	Avoir moins de 30 ans	Action logement
La garantie LOCAPASS	Caution gratuite remboursable de paiement des loyers et charges locatives, donnée au bailleur.	Avoir moins de 30 ans	Action logement
URGENCE PONCTUELLE			
Fonds d'Aides Aux Apprentis	Une aide ponctuelle d'urgence d'un montant maximum de 1200€ par bénéficiaire et par année de formation.	Pour les apprentis confrontés à des situations économiques mettant en péril la poursuite de leur formation.	Région Sud
HANDICAP			
Aides liées à l'accueil des personnes en situation de Handicap	Des aides diverses sont envisageables pour les personnes en situation de handicap. Elles peuvent être de nature organisationnelles, matérielles ou pédagogiques.	Tout apprenti en situation de handicap.	Arnaud BALMOND, référent handicap, 06 13 02 22 48 abalmond@elite-forma.com

Pour vous aider dans vos démarches, sollicitez votre référent !